



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E14618

VALABLE JUSQU'AU 28/06/2024

ÉDITÉ LE 02/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1999
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 18/07/2017
20 000

Raison sociale : MATRAS

LE RUISSEAU
72220 ECOMMOY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS

Siret : 424 433 944 00024

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 3264930

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 106694612

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 106694612

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Téléphone : 02 43 42 14 80
Portable : 0628637112

Fax :

Site Internet : www.matras72.fr
E-mail : accueil@matras72.fr

Responsabilité légale :
GEOFFRIN JEAN-MARC PRÉSIDENT / HUGON SÉBASTIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 22 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	23/06/2021
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	23/06/2021
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	20/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	20/09/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.